

**CAROLINE RAMADE**

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

---

12, RUE ARMAND CARREL – 75019 PARIS  
TÉL. : 01.42.00.25.78

---

**ASSOCIATION CULTUELLE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH  
DU MIDI**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2015**

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2015**

Aux Adhérents de  
**L'Association Cultuelle des Témoins de Jéhovah du Midi**  
15, rue des Combattants d'Extrême-Orient  
19-20 Lotissement Les Pins  
13700 Marignane

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Cultuelle des Témoins de Jéhovah du Midi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 5 février 2016

Le Commissaire aux Comptes



Caroline Ramade

---

# **COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

---

# B I L A N

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

<b>A C T I F</b>					
	Exercice N			Exercice N-1	
	Brut	Amortiss. & provisions	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	
Immobilisations corporelles	5 366 501,26	2 718 391,49	2 648 109,77	2 604 016,01	
Immobilisations financières	108,87	-	108,87	-	
Total I	5 366 610,13	2 718 391,49	2 648 218,64	2 604 016,01	
<b>Actif circulant</b>					
Créances	1 372,61	-	1 372,61	376,84	
Épargne associative (V.M.P.)	-	-	-	85 685,81	
Disponibilités	71 603,84	-	71 603,84	491 019,94	
Charges constatées d'avance	17 060,52	-	17 060,52	15 805,52	
Total II	90 036,97	-	90 036,97	592 888,11	
<b>TOTAL ACTIF (I+II)</b>	5 456 647,10	2 718 391,49	2 738 255,61	3 196 904,12	
<b>P A S S I F</b>					
			Exercice N	Exercice N-1	
<b>Fonds associatifs</b>					
Fonds associatifs - réserves				3 148 882,33	3 148 882,33
Report à nouveau				-	415 198,27
Excédent / déficit de l'exercice				-	35 576,59
Total I			2 511 614,74	2 698 107,47	
<b>Provisions (risques &amp; charges)</b>					
Total II			-	-	
<b>Fonds dédiés</b>					
Total III			-	-	
<b>Dettes</b>					
Emprunts et dettes assimilées				182 211,49	446 711,21
Legs et donations en cours				-	-
Autres dettes				44 429,38	52 085,44
Total IV			226 640,87	498 796,65	
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)</b>				2 738 255,61	3 196 904,12

**COMPTÉ DE RÉSULTAT**

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

<b>PRODUITS</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits courants</b>		
Cotisations des membres	480,00	495,00
Offrandes cultuelles	200 461,61	438 035,40
Subventions d'associations cultuelles	1 550,00	140 365,00
Reprises sur amortissements & provisions	-	-
Transferts de charges	-	-
Total I	202 491,61	578 895,40
<b>Produits financiers</b>		
Produits d'épargne associative	668,35	-
Total II	668,35	-
<b>Produits exceptionnels</b>		
Legs et donations	-	-
Autres produits exceptionnels	11 830,92	951,34
Total III	11 830,92	951,34
<b>Report / ressources affectées</b>		
Total IV	-	-
<b>TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)</b>	214 990,88	579 846,74
<b>Solde débiteur (déficit)</b>	186 492,73	35 576,59
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	401 483,61	615 423,33
<b>CHARGES</b>		
	Exercice N	Exercice N-1
<b>Charges courantes</b>		
Achats et autres charges externes	168 595,00	214 641,83
Impôts et taxes	36 157,00	37 149,00
Indemnités et charges sociales - ministres du culte	-	-
Subventions cultuelles	19 318,97	182 753,40
Autres charges de gestion courante	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	173 625,79	179 452,02
Total I	397 696,76	613 996,25
<b>Charges financières</b>		
Total II	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Total III	3 786,85	1 427,08
<b>Engagements / ressources affect.</b>		
Total IV	-	-
<b>TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)</b>	401 483,61	615 423,33
<b>Solde créditeur (excédent)</b>	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	401 483,61	615 423,33

# **ANNEXE LÉGALE DES COMPTES**

Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015

À la clôture de l'exercice, les comptes annuels présentent les caractéristiques suivantes :

<b>Total Bilan</b>	<b>2 738 255,61</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-186 492,73</b>

---

## **I - PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES, FAITS CARACTÉRISTIQUES**

---

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et normes comptables, notamment le règlement ANC n° 2014-03 et le règlement CRC n° 99-01.

En particulier, les principes et conventions suivants ont été appliqués :

- principe de prudence ;
- principe d'indépendance des exercices ;
- continuité des activités.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

A la lecture des comptes annuels de l'exercice, nous constatons une diminution significative des charges et des produits. Cette variation fait suite à l'adhésion de l'association à l'Union des Salles d'assemblées cultuelles des Témoins de Jéhovah de France.

En effet, comme il a été rappelé lors de son Assemblée générale extraordinaire du 21 février 2015, l'association est membre de l'Union des Salles d'assemblées cultuelles des Témoins de Jéhovah de France. En date du 25 novembre 2014, la Préfecture de Paris a accordé à l'Union sa reconnaissance culturelle. L'Union bénéficie de la grande capacité juridique.

Lors de son assemblée extraordinaire, l'association a décidé de rendre destinataire l'Union des offrandes et dons recueillis lors des rassemblements organisés dans la Salle d'assemblées afin d'assurer la mutualisation des ressources. Cette disposition a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'Union peut ainsi jouer son rôle de fédérateur, grâce à cette mutualisation des ressources et des dépenses entre les associations cultuelles membres.

## II - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### État de l'actif immobilisé

Éléments	Valeur brute début ex.	+	-	Valeur brute fin ex.
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 202 081,76	221 497,40	57 077,90	5 366 501,26
Immobilisations financières	-	108,87	-	108,87
<b>Total</b>	<b>5 202 081,76</b>	<b>221 606,27</b>	<b>57 077,90</b>	<b>5 366 610,13</b>

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les immobilisations corporelles se rapportent essentiellement à la Salle d'assemblées cultuelles propriété de l'Association.

Des prêts sans intérêts peuvent être consentis à des associations apportant leur contribution à l'exercice du culte. Ils figurent au bilan, le cas échéant, sous la rubrique "immobilisations financières", à l'instar des dépôts et des cautionnements.

### État des amortissements et des provisions

Éléments	Valeur en début d'exercice	+	-	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 598 065,75	173 625,79	53 300,05	2 718 391,49
Immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 598 065,75</b>	<b>173 625,79</b>	<b>53 300,05</b>	<b>2 718 391,49</b>

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Logiciels : 1 an ;
- Constructions (Salle d'assemblées cultuelles) : 30 à 50 ans ;
- Installations et agencements (Salle d'assemblées cultuelles) : 10 ans ;
- Matériel Salle d'assemblées cultuelles et matériel de transport : 5 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans.



**Tableau des échéances des créances et des dettes**

Éléments	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Immobilisations financières	108,87	108,87	-	-
Autres créances	1 372,61	1 372,61	-	-
<b>Total</b>	<b>1 481,48</b>	<b>1 481,48</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes assimilées	182 211,49	17 211,49	105 000,00	60 000,00
Legs et donations en cours	-	-	-	-
Autres dettes	44 429,38	44 429,38	-	-
<b>Total</b>	<b>226 640,87</b>	<b>61 640,87</b>	<b>105 000,00</b>	<b>60 000,00</b>

**Valeurs mobilières de placement**

L'épargne associative est constituée exclusivement de placements de type "court terme" (tels que livret A et autres placements réservés aux Organismes Sans But Lucratif).

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement non comptabilisées à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

**Plus values latentes** **0,00 €**

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Éléments	Fonds à engager (début ex.)	Utilisation au cours de l'exercice	Nouveaux engagements	Fonds restant à engager (fin ex.)
Fonds dédiés sur subventions affectées	-	-	-	-
Fonds dédiés sur offrandes affectées	-	-	-	-
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les fonds dédiés éventuellement reçus par l'Association concernent exclusivement des ressources affectées par des donateurs qui n'auraient pu encore, à la clôture de l'exercice, être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

---

### III - AUTRES INFORMATIONS

---

#### **Legs à réaliser**

Legs nets à réaliser

(Néant)

#### **Activités**

Conformément à son objet statutaire ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables, les activités de l'Association ont consisté, au cours de l'exercice, en :

- l'exercice public du culte, principalement par l'organisation de grands rassemblements culturels ;
- l'entretien des ministres du culte ;
- la formation des ministres du culte et autres participants au culte ;
- le soutien à d'autres associations poursuivant le même but.

#### **Autres informations importantes**

Néant